

5.0 ÉCOLOGISER LE CENTRE-VILLE

5.0 ÉCOLOGISER LE CENTRE-VILLE

Dans la plupart des quartiers urbains, la présence de parcs et la qualité du domaine public, grâce aux éléments végétaux et aux arbres de rue, contribuent grandement à créer sur place un sentiment de vie écologique et durable. Les espaces verts et une forêt urbaine saine aident à atténuer le caractère sévère des espaces urbains, à embellir le cadre et à améliorer la qualité de l'environnement.

Les parcs et les espaces ouverts sont des commodités de quartier essentielles qui permettent une variété d'utilisations formelles et informelles. Les parcs sont non seulement importants en raison de leur beauté, de l'image qu'ils confèrent et des activités qu'ils permettent, mais leur présence est également cruciale pour attirer de nouveaux investissements, ajouter de la valeur aux bâtiments existants et inciter les visiteurs et les nouveaux résidents dans un secteur.

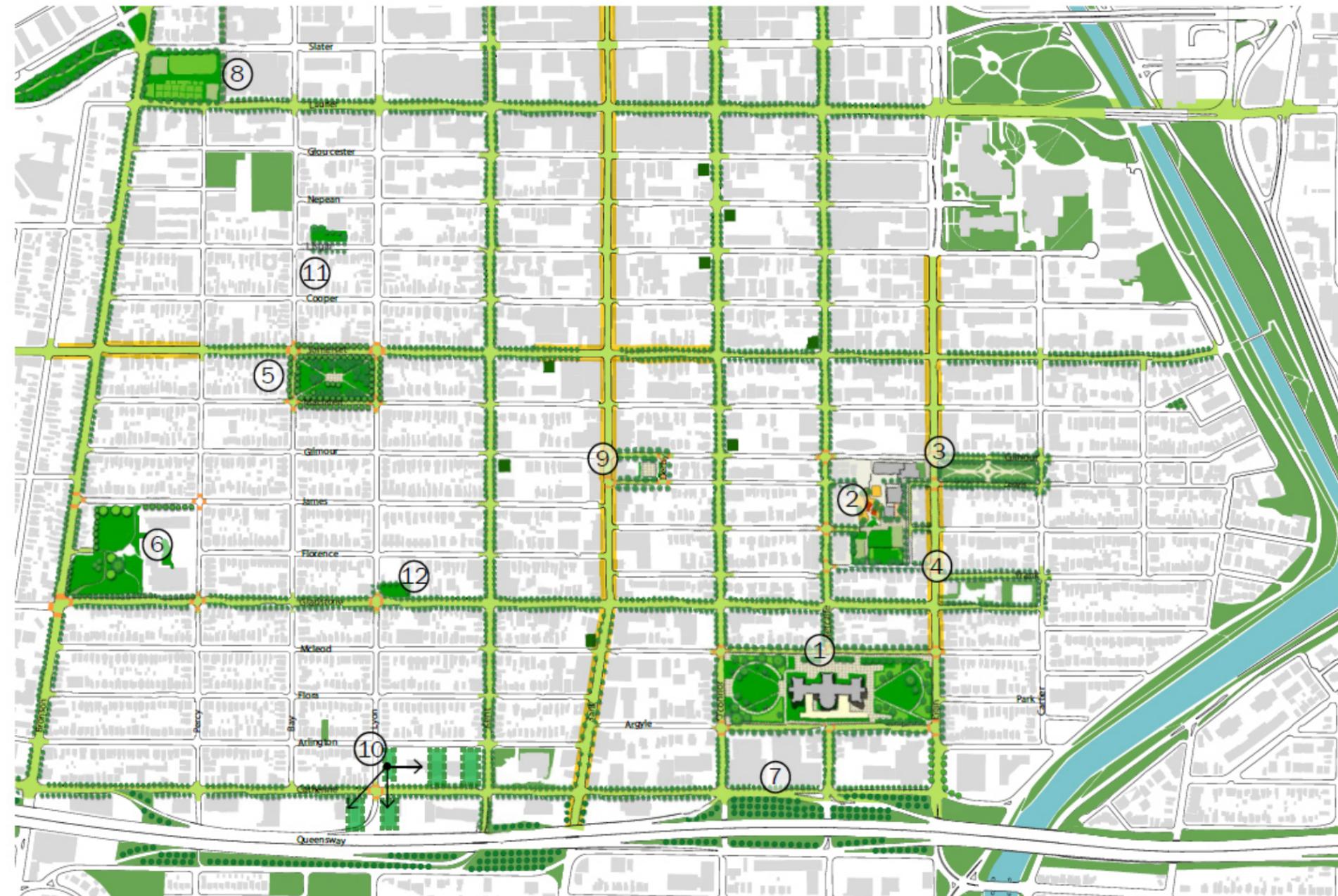
Le centre-ville offre l'un des meilleurs accès à l'impressionnant réseau de parcs régionaux, de sentiers et de voies d'eau. Ces atouts appartiennent toutefois au gouvernement fédéral, qui les entretient également. À l'échelle plus locale et au-delà des rives du canal Rideau, on observe un manque d'espaces ouverts urbains plus petits et d'utilisation plus pratique pour desservir la collectivité du centre-ville. Pour résoudre ce problème, le PCC désigne plusieurs possibilités de créer des parcs lors des projets de réaménagement.

Parmi les nouveaux espaces verts, on pourrait retrouver une variété de grands parcs communautaires (un quart d'acre ou plus) ainsi que des espaces ouverts plus petits, comme des places, des avant-cours et des terrasses (superficie de moins d'un quart d'acre).

Comme on peut le constater à droite, la stratégie d'écologisation du centre-ville adopte quatre approches

1. Atouts existants : réparer et restaurer les parcs et les espaces ouverts existants;
2. Nouveaux parcs communautaires : augmenter le nombre actuel de parcs avec la création d'un ou deux parcs communautaires supplémentaires;
3. Espaces plus petits : créer une série d'espaces ouverts plus petits partout au centre-ville, qui soient intégrés aux nouveaux aménagements résidentiels ou commerciaux;
4. Lien vert : le long des rues qui relient les parcs, s'assurer que les parcours piétonniers sont abondamment plantés de végétaux et paysagés.

Ces approches n'impliquent pas l'expropriation de grands terrains ou la démolition de structures existantes pour créer de nouveaux parcs



Repair & Upgrade

1. Museum of Nature Open Space
2. Jack Purcell Park
3. Minto Park
4. St. Luke's Park
5. Dundonald Park
6. McNabb Park

New Parks & Open Spaces

7. Catherine Linear Landscape
8. Upper Town Commons
9. Derby Lane Square
10. Catherine Park
11. Lisgar Parkette (Hydro Land)
12. Gladstone Park (Hydro Land)

Smaller Moments

■ Illustrative location only

Rue principale

Amélioration prioritaire du paysage de rue

Emplacement possible d'un petit espace ouvert

Image 59 : Stratégie d'écologisation : nouveaux espaces ouverts et valorisation de parcs

Approche en matière d'écologisation du centre-ville

Dans un quartier urbain tel que le centre-ville, l'accès à des espaces verts adéquats est essentiel pour la création d'une collectivité viable. Tout projet de densification du centre-ville doit être accompagné d'une série d'améliorations du domaine public, y compris l'aménagement de nouveaux parcs et la valorisation d'espaces existants. En s'appuyant sur les recommandations figurant dans la Stratégie de conception urbaine du centre-ville d'Ottawa et dans le Plan secondaire du centre-ville, la Ville devrait viser les objectifs suivants afin d'écologiser à nouveau le centre-ville :

- Valoriser les espaces ouverts se trouvant actuellement au centre-ville, en accordant la priorité au parc Jack-Purcell.
- Entreprendre un programme planifié et détaillé d'acquisition d'espaces ouverts un peu partout au centre-ville. Pour s'assurer de trouver les occasions à cette fin, il conviendrait de faire appel aux mesures suivantes :
 - > Aménager les nouveaux espaces ouverts sur des terrains d'angle, sur des lots traversants ou le long des rues principales, si possible.
 - > Collaborer avec les promoteurs en vue de favoriser l'intégration d'un espace ouvert utile sur les emplacements destinés à un réaménagement. Leur aménagement paysager peut être en matériaux inertes ou fait de végétaux.
 - > Utiliser les terrains vacants existants du centre-ville comme parcs temporaires.
- Collaborer avec des partenaires du secteur privé pour mettre à la disposition de tous des espaces ouverts accessibles dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement. Ces espaces ouverts devraient être situés au niveau du sol et pourraient être aménagés au-dessus des parcs de stationnement souterrains ou être intégrés à des cours intérieures. La Ville pourrait conclure des ententes de location avec les promoteurs, et ainsi partager les coûts et garantir l'accès du public.
- Planter des arbres le long des rues du centre-ville, en accordant la priorité à Metcalf, Gladstone, Catherine et Somerset, afin de créer un réseau de verdure mieux relié.
- Le fait que les nouveaux parcs soient d'une grande qualité conceptuelle et que leur forme soit adaptée à leur fonction est plus important que la superficie de l'espace vert aménagé.

Les parcs et les espaces ouverts du centre-ville doivent être sûrs et invitants pour tous ceux qui les fréquentent, résidents ou visiteurs. L'aménagement paysager doit être de la meilleure qualité possible, attrayant et durable en toutes saisons. Les aspects qui suivent doivent être pris en compte lors de la conception d'un nouveau parc ou espace ouvert au centre-ville :

- Présenter les meilleurs atouts du quartier dans chaque parc existant du centre-ville. Tous les parcs doivent avoir des fonctions complémentaires et non pas avoir des rôles semblables.
- Veiller à ce que la conception des parcs soit adaptable en toutes saisons. Dans les grands parcs, prévoir les utilisations hivernales en créant des écrans anti-vent, en réalisant un aménagement paysager durable et en plantant des conifères.
- Tenir compte de l'exposition du soleil lors du choix d'emplacement d'un nouvel espace ouvert.

Compte tenu de la rareté des espaces ouverts disponibles et de la demande en parcs, tout parc nouvellement créé ou valorisé doit afficher son excellence en matière de conception et de durabilité

- > utiliser des matériaux durables et résistants aux intempéries;
- > intégrer des zones d'infiltration et d'évaporation de l'eau;
- > installer des bancs, des lampadaires et des poubelles selon une conception coordonnée
- > faire appel à une conception fidèle aux principes de prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM);
- > vérifier la possibilité d'installer une œuvre d'art public dans un ou plusieurs parcs du centre-ville;
- > utiliser des essences de plates résistantes à la sécheresse et non envahissantes afin de garantir la longévité et la durabilité des parcs, et d'éviter de devoir installer un système d'irrigation;
- > créer des parcs dont les bordures sont sans obstacle (physiques et visuels). Le lien visuel vers les parties internes des parcs doit toujours être garanti depuis l'extérieur.

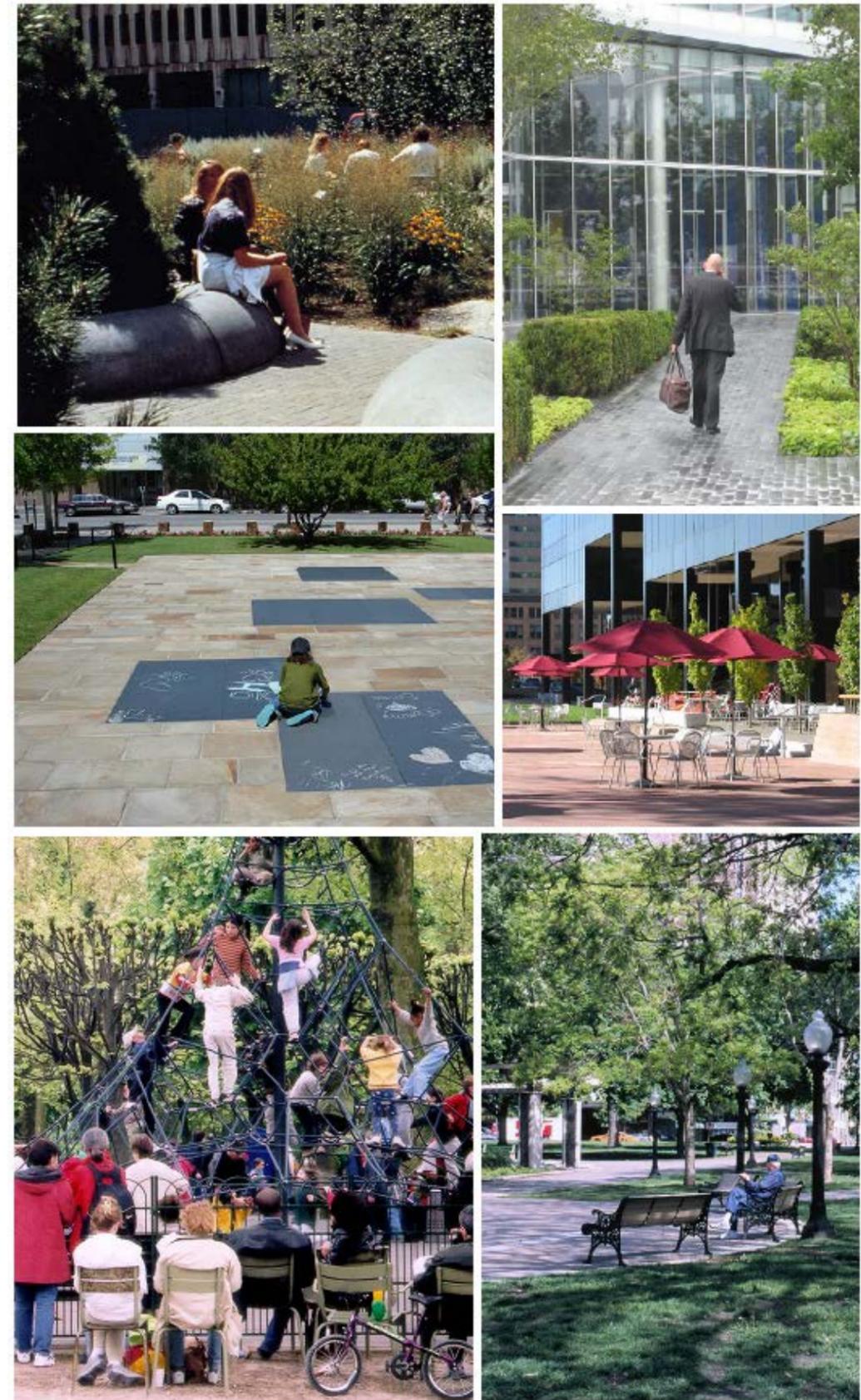


Image 60 : Variété de possibilités d'espaces ouverts

5.1 Réparation et valorisation des parcs

Tel que mentionné précédemment, les parcs communautaires utilisables au centre-ville sont en nombre insuffisant par rapport aux besoins des résidents actuels et futurs. Actuellement, le parc Minto, le parc St. Luke et le parc Jack-Purcell sont les plus vastes parcs municipaux situés au cœur du secteur à l'étude, tandis que les parcs McNabb et Dundonald desservent les parties ouest du centre-ville.

Comme dans de nombreux quartiers urbains, le centre-ville gagnerait à accueillir plus de parcs pour ses résidents. Mais outre la création de nouveaux parcs, il serait très bénéfique pour le secteur d'améliorer l'état des parcs actuels du centre-ville.

Compte tenu de la forte demande en parcs de la part des nombreux résidents qui les fréquentent, de nombreux parcs du centre-ville paraissent « fatigués » et profiteraient grandement d'un investissement. Un examen des espaces verts actuels du centre-ville devrait être réalisé afin d'élaborer une stratégie de densification et d'optimisation de leur utilisation, en s'inspirant des propositions faites pour les valoriser, le Musée de la nature et le parc Minto étant deux possibilités à privilégier. Des plans de mise en valeur ont déjà été élaborés pour les parcs Jack-Purcell et St. Luke. L'entretien et la mise en valeur des parcs sont généralement financés par voie de règlement financier des frais relatifs aux terrains à vocation de parc ou par le biais de programmes de mise en valeur de réaménagement de parcs. Ces interventions pourraient également être financées par le biais de redevances d'aménagement ou de contributions faites en vertu de l'article 37.

Au moment de la mise en place d'un programme de mise en valeur pour chaque parc, le rôle et la fonction de chaque espace doivent être pris en compte de la manière suivante :

- *Pelouses du Musée de la nature* : parc central et espace événementiel du centre-ville

Parcs Minto et Dundonald : espaces passifs qui renforcent leur contexte patrimonial

- *Parcs Jack-Purcell, St. Luke et McNabb* : parcs actifs et récréatifs utilisés à l'échelle locale et régionale
- *Queensway* : une bordure verte ceinturant le quartier et une zone tampon séparant l'autoroute 417

Il est recommandé d'accorder la priorité, en matière de réparation et de valorisation des parcs, aux pelouses du Musée de la nature et au parc Jack-Purcell



Image 61 : Plan de valorisation et de réparation des parcs

5.1.1 Valorisations prioritaires de parcs et d'espaces ouverts

Parc Jack-Purcell

Associé au centre communautaire Jack-Purcell et à l'école de la rue Elgin, le parc Jack-Purcell est l'un des espaces ouverts les plus fréquentés du centre-ville. Adjacent à l'école et au centre communautaire, ce parc dessert une population variée, allant des résidents aux clients du centre communautaire en passant par les élèves de l'école, les propriétaires de chiens et les passants arpentant la rue Elgin. Un parcours pour chiens, des structures de jeux pour enfants, un terrain de tennis et une patinoire devraient y être aménagés.

Reconnaissant l'importance du parc dans la collectivité en général et la nécessité de mettre en valeur la fonction et l'esthétique des lieux, l'espace de jeux adjacent au parc Jack-Purcell a récemment fait l'objet d'un imposant projet de réaménagement communautaire, qui fera de cet espace de jeux pour enfants l'un des quelques « terrains de jeux accessibles » de la ville et qui comprendra les éléments suivants :

- 1) L'installation d'une structure de jeux accessible et d'un revêtement accessible pour des enfants d'habiletés diverses;
- 2) L'embellissement des lieux grâce à la plantation d'arbres;
- 3) La construction d'un terrain de mini-soccer, qui permettra aux enfants de pratiquer un sport d'équipe.

Un parcours pour chiens a été récemment réalisé par la Ville d'Ottawa. Outre ces projets, la Ville et le conseil scolaire devraient envisager d'apporter les améliorations suivantes :

- Rendre le parc plus accessible et visible en améliorant sa bordure et son accès. Il faudrait pour cela accroître la visibilité et la qualité des entrées du parc donnant sur les rues Elgin, Gilmour et Metcalfe. L'amélioration de la signalisation, des plantations et du traitement du revêtement est également nécessaire
- Réfléchir à un plan de plantation d'arbres le long des rues menant à la rue Metcalfe. Cette mesure permettrait d'intégrer le parc plus globalement à cet important boulevard municipal vert.
- Réfléchir à un plan de plantation d'arbres audacieux sur la rue jusqu'à la rue Elgin. Ce court tronçon de Waverley pourrait être redessiné en « lien vert » et servir d'entrée principale au parc depuis la rue Elgin. La reconfiguration du parc actuel pourrait être nécessaire.
- Prévoir un écran visuel pour dissimuler l'aire de stationnement longeant la ruelle Jack Purcell.
- Avec le temps les aménagements donnant sur Elgin devront également tenir compte du parc. L'allée qui sépare actuellement ces utilisations devrait être traitée comme une ruelle à
- utilisation partagée, et peut-être prolongée jusqu'à la rue Waverley (sous réserve d'un examen des répercussions sur le transport).
- La clôture à mailles losangées devrait être remplacée par une clôture au style plus approprié pour le quartier. La bordure de la rue Frank a particulièrement besoin d'être réaménagée.
- Au moment de la réfection des rues, remplacer les trottoirs d'asphalte situés dans les emprises par des trottoirs en béton.
- Puisque la propriété du parc, du terrain de jeu, du centre communautaire et de l'école est partagée entre la Ville d'Ottawa et l'Ottawa Carleton District School Board, chacun devrait contribuer à l'entretien et à la mise en valeur du parc et du terrain de jeu.
- L'accès des véhicules, notamment ceux d'urgence et des utilisateurs des places de stationnement, devra être maintenu.

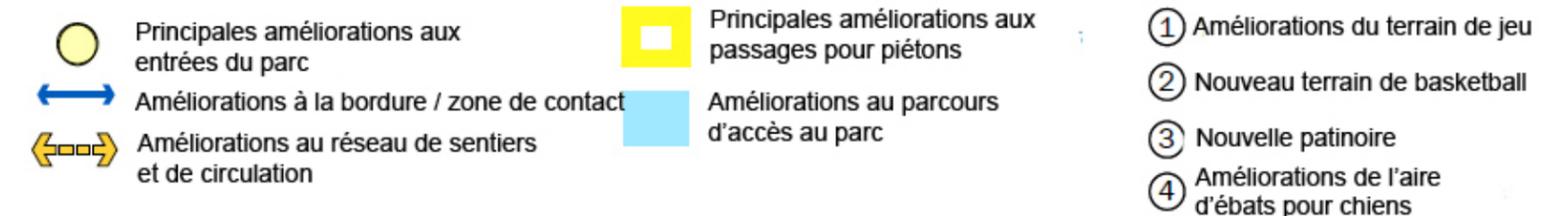
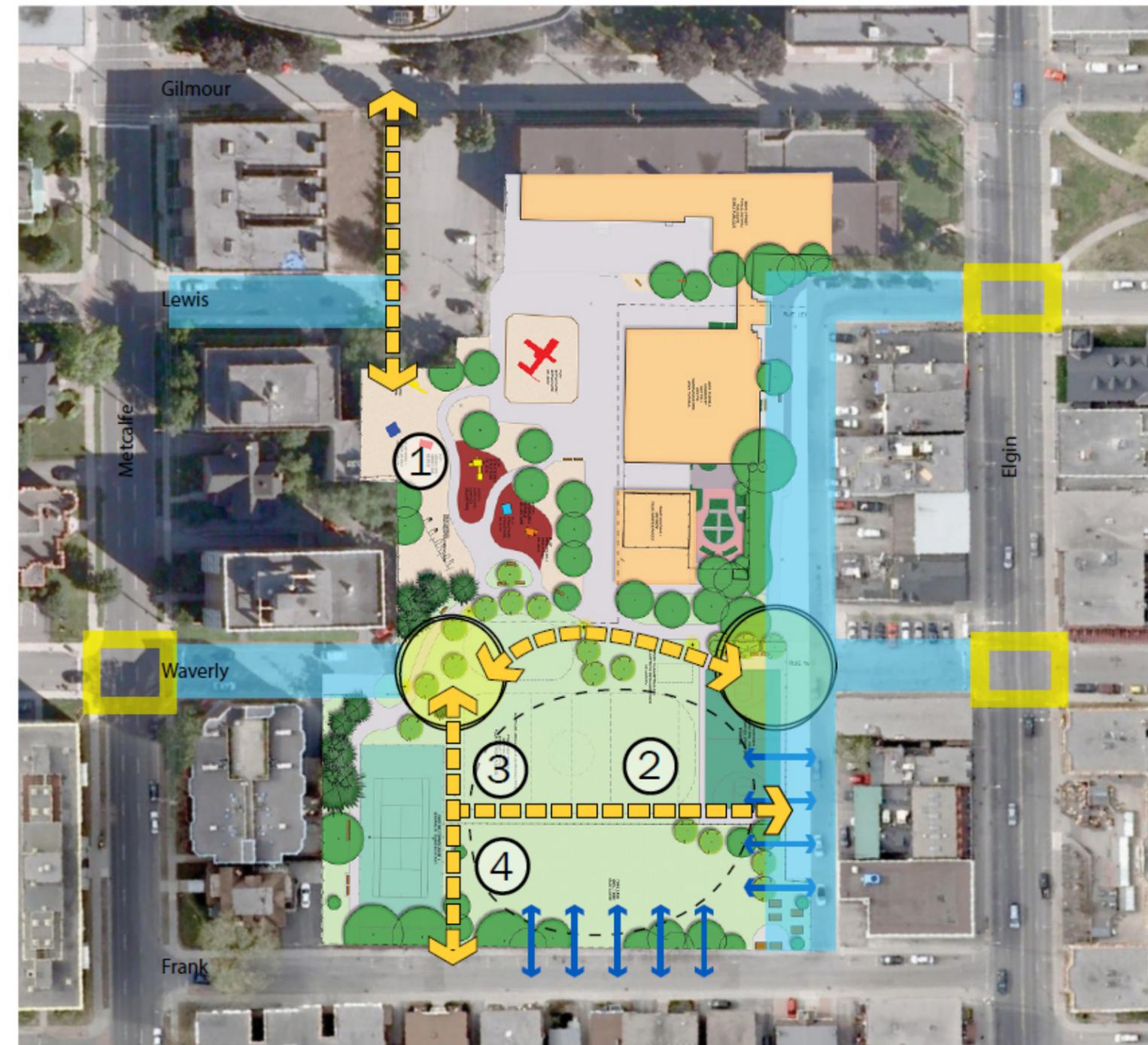


Image 62 : Stratégie de valorisation du parc Jack-Purcell

5.1.1 Valorisations prioritaires de parcs et d'espaces ouverts (suite)

Musée de la nature

Cet emplacement fédéral très en vue joue un rôle crucial pour donner une image positive du centre-ville, mais également de la ville d'Ottawa dans son ensemble. Point d'entrée de la collectivité, cet espace ouvert constitue l'un des premiers points de vue des visiteurs quittant l'autoroute 417 pour atteindre le centre-ville. Aujourd'hui, le site est un espace ouvert d'aspect officiel, disposant d'une bonne exposition sur toutes les rues qui le ceinturent. L'espace ouvert essentiellement passif tient lieu de flanc ouest d'un îlot paysagé incomplet du musée.

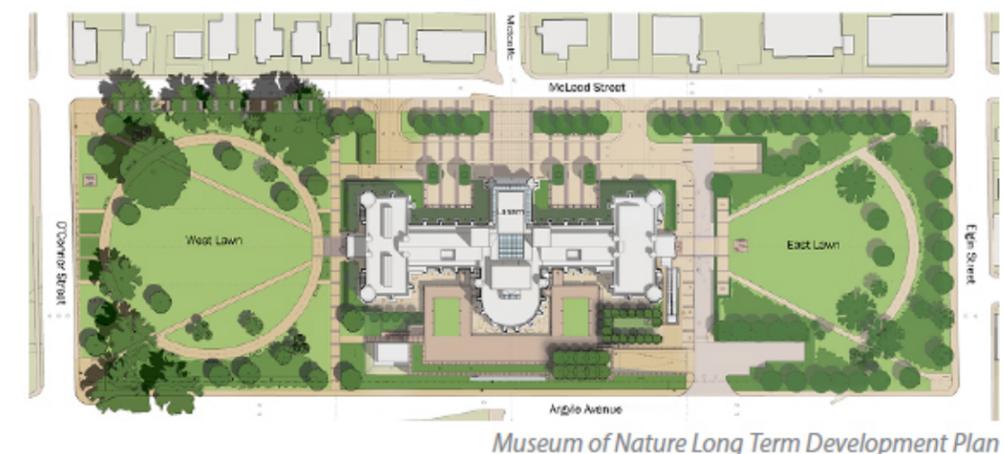
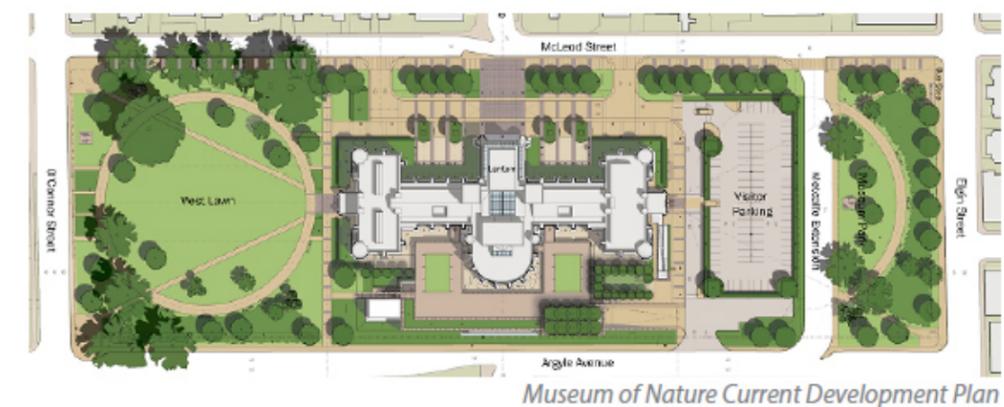
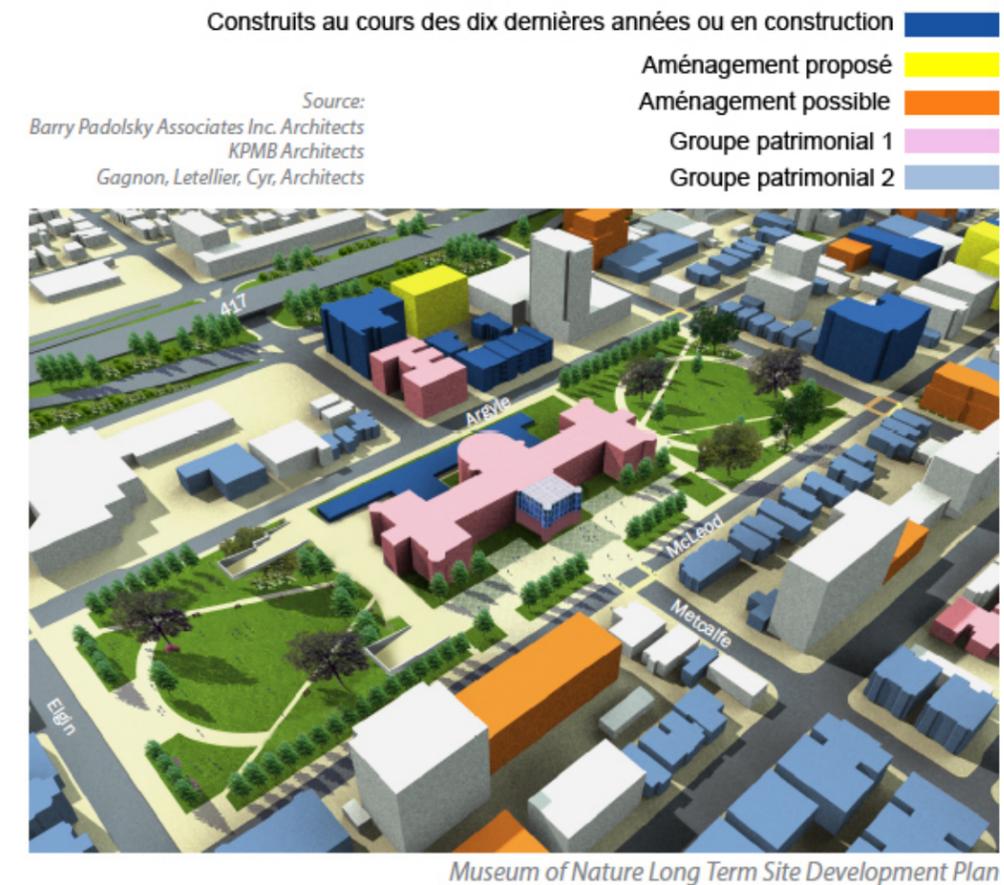
Bien que jouant un rôle indéniablement important dans la ville, ce site n'a pas atteint son plein potentiel. L'amélioration de sa qualité, en tant que point de repère pleinement intégré et espace communautaire d'importance, devrait être prioritaire. À l'heure actuelle, ce site est mal intégré au quartier environnant et les accès à l'autoroute fragmentent la pelouse Est, créant ainsi un obstacle physique entre le musée et son espace ouvert. Il faut absolument réunifier l'espace ouvert entourant le musée et en faciliter l'utilisation.

Les pelouses du Musée de la nature devraient être réparées et remises en état, comme devrait l'être tout espace ouvert de qualité qui met en valeur le musée et le quartier environnant, et qui accueille les visiteurs de notre ville. À cette fin, les mesures suivantes devraient être prises, mises en place et financées par le Musée de la nature, à partir de son programme d'immobilisation :

- Supprimer le prolongement de la rue Metcalfe entre la rue McLeod et l'avenue Argyle. L'espace ouvert pourra ainsi être agrandi et la structure de l'îlot urbain remise en place;
- Supprimer l'aire de stationnement sur les pelouses Est et Ouest;
- Réaliser un nouvel aménagement paysager de la pelouse Est, de manière à lui conférer la même norme élevée que celle appliquée ultérieurement à l'aménagement paysager de la pelouse Ouest;
- L'aire de stationnement de la pelouse Ouest devrait être reconstruite en garage souterrain et la pelouse devrait faire l'objet, à court terme, d'un nouvel aménagement paysager et ainsi la transformer en espace ouvert de grande qualité;
- Modérer la circulation à l'angle des rues McLeod et Metcalfe pour ainsi compléter la nouvelle place et l'entrée principale du musée. L'aménagement d'autres passages pour piétons aux carrefours entourant le site devrait être envisagé;
- Appliquer un traitement complémentaire au domaine public de la rue Metcalfe et des rues donnant sur les pelouses du musée (plantations, normes en matière d'éclairage, revêtement, mobilier urbain, etc.). Ce paysage de rue permettra d'étendre les limites du site et de les prolonger vers la rue Metcalfe;
- Réaliser une évaluation des répercussions sur la circulation ou un plan de gestion de la circulation afin de déterminer les conséquences d'un agrandissement de la pelouse Est.

La rue Metcalfe draine aujourd'hui sur le terrain du Musée de la nature environ 7 000 véhicules par jour. Si le tronçon de la pelouse Est était fermé, ces véhicules seraient répartis sur d'autres voies du secteur. La majorité d'entre eux pourrait poursuivre leur route vers l'est sur la rue Argyle puis se diriger vers le nord sur la rue Elgin. Certains pourraient ensuite tourner à gauche sur la rue McLeod pour rejoindre Metcalfe ou encore remonter plus au nord sur la rue Elgin et tourner à gauche sur Gladstone ou Somerset pour atteindre la rue Metcalfe. D'autres études seront nécessaires pour mieux évaluer les répercussions, les exigences et les avantages de la fermeture du tronçon de la rue Metcalfe traversant le terrain du musée entre l'avenue Argyle et la rue McLeod plus au nord. Les mesures suivantes sont à tout le moins recommandées (autres détails fournis en appendice) :

- Confirmer les opérations de circulation actuelles aux heures de pointe aux carrefours pouvant être touchés.
- Réaffecter la circulation de la rue Metcalfe vers ces carrefours, au besoin, et procéder à des analyses des niveaux de service.
- Évaluer les changements requis dans la synchronisation ou la durée des feux de circulation aux carrefours, en tenant compte des répercussions négatives sur les déplacements des piétons.
- Déterminer si un élargissement de la chaussée est nécessaire sur l'avenue Argyle à l'approche de la rue Elgin, ou sur Elgin entre l'avenue Argyle et la rue McLeod, afin d'atteindre à nouveau un niveau de service acceptable.
- Déterminer les répercussions possibles sur le service de transport en commun qu'auraient les embouteillages prévus sur la rue Elgin;
- Désigner un autre emplacement pour le stationnement des autobus scolaires et d'excursion.



5.1.2 Autres valorisations et restaurations de parcs

Parc St. Luke

Le parc St. Luke constitue un carrefour communautaire actif. Ce parc urbain est très populaire pour la tenue de programmes et ses installations, notamment des terrains de tennis, un terrain de basketball, une aire de jeux pour enfants et une pataugeoire, permettent d'organiser de nombreuses activités. Situé à quelques pas de la rue Elgin et tenant lieu d'espace urbain de détente, ce parc sûr et présentant un bel aménagement paysager est très fréquenté par des résidents de tous horizons. Couvrant la presque totalité d'un îlot, le parc St. Luke est ceinturé par diverses utilisations résidentielles et commerciales.

Malgré sa popularité en tant que parc communautaire, les travaux de mise en valeur suivants pourraient être envisagés et ajoutés au plan d'amélioration déjà réalisé pour ce lieu :

- L'amélioration de la visibilité et de la qualité de l'entrée principale de la rue Elgin devrait être prioritaire. Il pourrait s'agir d'améliorer la signalisation, de planter des arbres et d'aménager de nouveaux revêtements. Un plan détaillé de plantation devrait être envisagé de manière à prolonger le parc jusqu'à la rue Elgin.
- Les autres points d'accès au parc devraient être mieux identifiés à l'aide de dispositifs d'éclairage et de panneaux. La signalisation devrait être unifiée.
- Conformément au plan conceptuel de 2007, la clôture à mailles losangées qui entoure le parc devrait être remplacée par une clôture décorative (idéalement dans le style de celle du parc Dundonald).

On ne retrouve aucun trottoir du côté sud du parc. Si la clôture est remplacée, un trottoir pourrait être construit sur cette limite, dans l'emprise de Gladstone. Si la clôture actuelle est conservée, elle devrait être déplacée vers le nord afin de permettre l'aménagement d'un trottoir ou d'un sentier.

- Envisager la possibilité de construire des toilettes publiques à cet endroit.
- Lors du remplacement du mobilier, des projets coordonnés devraient être menés dans tout le parc (touchant le mobilier, l'éclairage et les matériaux de revêtement).

Parc McNabb

Associé au centre communautaire du parc McNabb et l'école parallèle Richard-Plaff / école du parc McNabb, ce parc est l'un des plus vastes espaces verts du centre-ville. Jouant le double rôle de parc public et de cour d'école, cet espace est très bien utilisé. Sa superficie permet d'accueillir toute une gamme d'activités tant officielles qu'informelles. On y trouve des balançoires, une structure de jeux, une patinoire et une pataugeoire, ainsi d'un centre communautaire polyvalent et un aréna (qui sert également de planchodrome intérieur). Le parc sert d'espace de stockage temporaire des eaux pluviales. Les modifications au nivellement du parc et au mur de soutènement seront donc limitées.

Malgré son succès comme parc communautaire, les améliorations suivantes devraient être examinées :

Le parc manque actuellement de présence claire sur l'avenue Bronson. Si possible, un nouveau point d'accès devrait être aménagé à l'angle de Bronson et Gladstone. Sinon, la création d'un nouvel accès depuis l'avenue Gladstone à l'est du Central Lawn Bowling Club pourrait être envisagée.

- Les points d'accès à l'intérieur du parc devraient être mieux définis.
- Remplacer la clôture à mailles losangées par une clôture au style plus approprié pour le quartier. La nouvelle clôture devrait être ramenée à l'intérieur de la première rangée d'arbres.
- Améliorer l'intégration du Central Lawn Bowling Club dans le parc en coordonnant le style de signalisation et, peut-être, en améliorant la clôture (si elle doit être remplacée ou si le parc est réaménagé).
- Ouvrir le côté nord du parc afin de le relier plus directement au quartier (en supprimant et en remplaçant la clôture).
- Il est possible de planter d'autres arbres sur l'avenue Bronson, à proximité du Central Lawn Bowling Club.
- Lors du remplacement du mobilier, des projets coordonnés devraient être menés dans tout le parc (touchant le mobilier, l'éclairage et les matériaux de revêtement).



St. Luke's Park



McNabb Park

Image 64 : Photos des parcs St. Luke et McNabb

Parc Dundonald

Bien que d'échelle similaire au parc McNabb, le parc Dundonald joue un rôle très différent au sein de la collectivité. Créé en 1905 en tant qu'espace récréatif passif, il a été utilisé comme tel au cours du dernier siècle. Le parc Dundonald est un important espace patrimonial dans le quartier. Comme pour le parc Minto, l'autre parc patrimonial du centre-ville, le parc Dundonald a pour fonction d'enrichir le contexte patrimonial général et d'offrir une destination communautaire pour les loisirs moins actifs.

Aujourd'hui, le parc Dundonald est l'un des huit parcs de la province faisant l'objet d'un examen de 8-80 Cities (en partenariat avec le Centre de santé communautaire du centre-ville), effectué dans le cadre d'un projet biennal destiné à améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs.

En tant que parc patrimonial, le parc Dundonald devrait faire l'objet d'une conception de grande qualité. Dans ce but, les améliorations suivantes sont recommandées :

- Les trottoirs d'asphalte qui ceinturent le parc devraient être supprimés et remplacés par des trottoirs de béton.
- Les sentiers asphaltés situés à l'intérieur du parc devraient être supprimés et remplacés par un revêtement de brique ou de matériau texturé qui évoque un contexte patrimonial.
- Lors du remplacement du mobilier, des projets coordonnés devraient être menés dans tout le parc (touchant le mobilier, les matériaux de revêtement, l'infrastructure de plantation, etc.).
- Les plantations devraient être préservées par saison (printemps, été et automne).
- La clôture entourant l'aire de jeux pour enfants devrait servir de modèle pour les clôtures de tous les parcs du centre-ville.
- La Ville devrait continuer de soutenir les grands efforts des Amis du parc Dundonald déployés pour mettre le parc en valeur. La Ville devrait collaborer avec eux pour mettre en œuvre des améliorations au parc et s'assurer que les bénévoles disposent d'équipement adéquat.

Parc Minto

Donnant sur la rue Elgin et occupant l'intégralité d'un îlot municipal, le parc Minto est l'un des parcs du centre-ville les plus officiels. Conçu pour les loisirs passifs, il est très utilisé pour le repos, jouer aux échecs ou faire un pique-nique. Les monuments qu'on y trouve, comme « Enclave », le monument consacré aux femmes d'Ottawa ou l'hommage militaire au général argentin José de San Martín, ajoutent à son caractère officiel.

Le parc Minto et les demeures patrimoniales de brique rouge qui l'entourent forment le District de conservation du patrimoine du parc Minto. Comme pour le parc Dundonald, l'autre parc patrimonial du centre-ville, le parc Minto a pour fonction d'enrichir le contexte patrimonial général et d'offrir une destination communautaire pour les loisirs passifs et la réflexion.

En tant que parc patrimonial, le parc Minto offre déjà, pour l'essentiel, un environnement de très grande qualité. Le niveau d'investissement et d'entretien dont il fait l'objet devrait constituer la norme pour les autres parcs du centre-ville.

5.2 Acquisition de parcs : grands espaces

5.2.1 Créer des parcs et des espaces ouverts

Le centre-ville présente un manque grave de parcs urbains utilisables aptes à répondre aux besoins locaux. Dans un secteur aussi peuplé, le manque de parcs constitue une carence sérieuse.

Compte tenu des tendances actuelles, le nombre d'occasions d'acquérir de nouveaux espaces ouverts pouvant servir à aménager des parcs communautaires plus vastes continuera de diminuer, au fur et à mesure que de nouveaux projets seront proposés sur des emplacements vacants et que la valeur des terrains du centre-ville continuera d'augmenter. Toutefois, vu l'abondance de places de stationnement de surface et le nombre de sites sous-utilisés, auxquels on peut ajouter l'intérêt permanent pour les aménagements dans le secteur, il est possible de remédier à la situation.

Au fur et à mesure que s'accroît l'intérêt pour les aménagements, il sera de plus en plus important que la Ville mette sur pied, le plus tôt possible, un programme d'acquisition de terrains. Puisque la Ville contrôle très peu de terrains au centre-ville, de nouveaux parcs ne peuvent être créés que dans le cadre de partenariats avec le secteur de l'aménagement ou par l'achat direct d'un emplacement par la Ville (financé par diverses contributions municipales et des taxes d'aménagement, comme les contributions faites en vertu de l'article 37, les redevances d'aménagement et les règlements financiers de terrains à vocation de parc). La Ville doit agir rapidement pour obtenir les terrains vacants actuellement disponibles et continuer de collaborer avec les promoteurs pour prévoir des espaces ouverts dans le cadre du processus d'examen des projets d'aménagement.

Comme l'illustre le plan à droite, les emplacements devant être recherchés en priorité comprennent la ruelle Derby et le tronçon reliant les rues Bank et Catherine, entre les rues Kent et Lyon. Le premier emplacement est très près du secteur commercial, d'emploi et de tourisme de la rue Bank, en plus d'être un secteur résidentiel bien établi, tandis que le second peut desservir une partie du centre-ville où une pénurie de parcs est observée. À certains endroits, notamment le long de la rue Catherine, des espaces ouverts peuvent être créés au fur et à mesure que les grands emplacements sous-utilisés font l'objet d'un réaménagement. À plus long terme, la Ville devrait rechercher des occasions de créer un parc dans la partie nord du centre-ville, où l'on observe l'essentiel des projets de densification.

Outre ces deux nouveaux parcs, le PCC préconise également le projet des Biens communaux de la Haute-Ville dans le secteur central, tel que présenté dans le Plan de conception communautaire du secteur de l'Escarpement. La partie nord du centre-ville, où l'on retrouve des tours d'habitation, manque considérablement de parcs officiels.

Les points suivants devraient être pris en compte lors de la conception de parcs plus vastes :

- Les rues entourant les nouveaux parcs devraient également faire l'objet d'une mise en valeur de leur domaine public, complémentaire à la conception du parc;
- Les nouveaux parcs devraient idéalement être situés sur des terrains d'angle ou traversants.

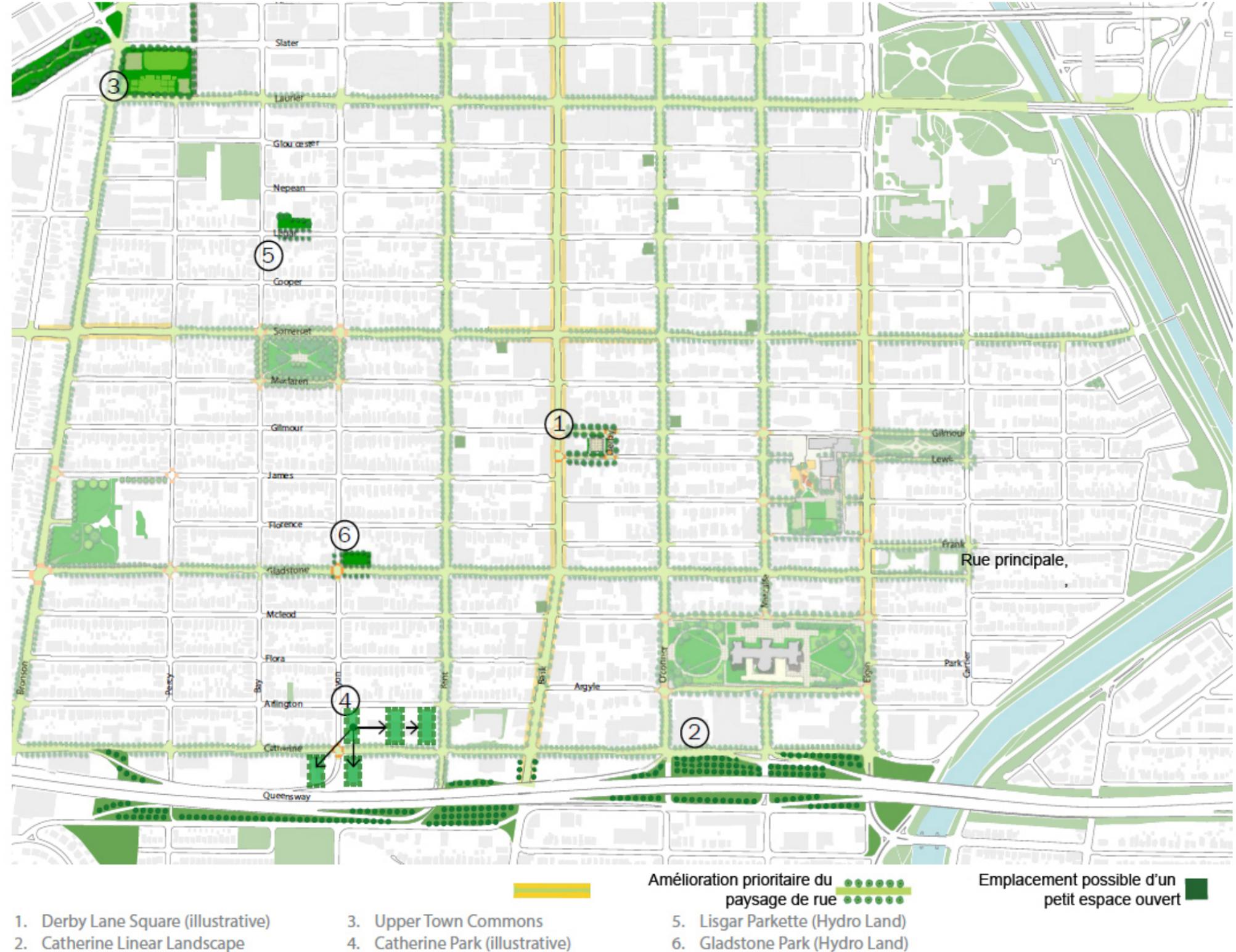


Image 65 : Emplacements possibles de nouveaux parcs et espaces ouverts

5.2.2 Création de parcs communautaires

Concept de la place de la ruelle Derby

Située juste à l'écart de la rue Bank, la place de la ruelle Derby pourrait être une place en revêtement dur que fréquenteraient les résidents, les clients des boutiques, les travailleurs et les visiteurs venus au centre-ville. La place de la ruelle Derby deviendrait un lieu aménagé à l'aide d'éléments inertes, qui pourrait être enrichi de parties végétalisées, un espace adaptable et pouvant servir à diverses fonctions. En plus de son rôle de lieu de détente et de jeu, cette place pourrait servir lors des célébrations communautaires extérieures ou des événements utilisant la rue Bank dans son rôle de rue principale. Actuellement, il n'existe aucun parc en revêtement dur pouvant servir à des événements de faible envergure ou à des rassemblements communautaires au centre-ville.

Aujourd'hui, ce lieu sert de parc de stationnement privé. La place de la ruelle Derby pourrait être réalisée dans le cadre du réaménagement complet de l'îlot, qui consisterait également à construire de nouveaux immeubles sur les côtés ouest et sud. Si le site est réaménagé, les nouvelles utilisations devront donner directement sur le parc afin de contribuer à animer l'espace et à permettre une meilleure surveillance passive.

La conception du parc pourrait prendre en compte les éléments suivants :

- Un traitement paysagé à l'aide d'éléments inertes, avec des arbres plantés et quelques bosquets.
- Un élément central, comme une œuvre d'art public ou une fontaine, comme point de focalisation.
- Un accès ouvert sur toutes les façades de la place.
- Une variété d'éléments de mobilier urbain complémentaire aux nouveaux matériaux installés sur la rue Bank.
- S'assurer que la place est viabilisée en eau, en drains et en prises de courant. L'espace pourrait ainsi servir à des événements communautaires et parfois commerciaux, comme des marchés fermiers temporaires, des projections de films extérieures ou un festival organisé sur la rue Bank.
- Le paysage de rue de la rue Bank devrait se prolonger dans la partie ouest des rues Gilmour et Lewis.



Image 66 : Concept de la place de la ruelle Derby

Aménagement paysager linéaire de la rue Catherine/Queensway

En conséquence de sa relation avec l'autoroute 417, le tronçon de la rue Catherine reliant la rue Bank au canal Rideau sert essentiellement de rue unilatérale. Du côté nord de la rue, on retrouve d'importantes utilisations communautaires et institutionnelles, tandis que le côté sud quelques bâtiments sont érigés. Pourtant, cet axe est surtout devenu une bretelle d'accès à l'autoroute nichée dans un vaste espace vert. Cet espace vert clôturé ne sert que de cadre aux bretelles et aux automobiles; ni la présence de piétons ni celle de cyclistes n'y sont autorisées.

Avec le temps et en partenariat avec le ministère des Transports de l'Ontario, il sera possible de transformer cet espace vert résiduel et d'en faire à nouveau un espace ouvert plus actif (entre la rue O'Connor et la promenade Reine-Élisabeth). Ce projet pourrait nécessiter une modification de tracé ou le regroupement des deux bretelles de sortie qui donnent sur les rues Metcalfe et O'Connor. Le traitement paysager de cet espace ouvert linéaire pourrait consister notamment à construire des terrasses, à installer un éclairage artistique et à aménager un réseau de sentiers partagé hors voirie reliant le réseau de sentiers de la CCN à la hauteur du canal Rideau.

La transformation de ce terrain résidentiel permettrait non seulement de créer un espace ouvert linéaire au centre-ville, mais également d'offrir une bande verdoyante agréable délimitant la collectivité, contribuant ainsi à offrir un point d'arrivée plus positif depuis la 417 et à créer un cadre verdoyant pour les nouveaux aménagements résidentiels (comme la caserne Beaver) et les importantes utilisations communautaires et institutionnelles qui donnent sur cette partie de la rue Catherine.

Des améliorations doivent également être apportées aux terrains résiduels situés du côté sud du couloir de l'autoroute.

Parc Catherine

En tant que zone désignée propice à la croissance, le couloir de la rue Catherine profiterait grandement de la présence d'un réseau étendu d'espaces ouverts jumelé à un programme de valorisation du paysage de rue. À l'heure actuelle, cette partie du centre-ville n'est pas bien desservie par des parcs utilisables et son domaine public est médiocre. Un nouvel espace ouvert devrait être acquis afin de répondre aux besoins des résidents actuels et futurs. Le parc Catherine permet de combler ce manque d'espaces ouverts tout en mettant en valeur l'image du secteur. Le parc Catherine pourrait devenir un espace vert (éléments paysagers vivants). Il devrait être exploité comme un parc communautaire et disposer de l'espace suffisant aux loisirs et aux jeux informels.

On ne compte aujourd’hui qu’une petite parcelle publique dans cette partie du centre-ville. On retrouve en revanche un nombre important d’emplacements privés sous-utilisés (comme des aires de stationnement, la gare d’autobus et des terrains résiduels) qu’il pourrait être temps de revitaliser. Le parc Catherine pourrait être aménagé dans le cadre du réaménagement global du secteur et conjointement avec certains réaménagements plus importants. Certains des emplacements sous-utilisés pourraient alors être transformés en parcs.

La conception du parc pourrait tenir compte des points suivants :

- Un emplacement central dans le couloir de la rue Catherine, dans des îlots adjacents aux carrefours Catherine/Kent et Lyon/Catherine.
- Un emplacement d’angle, donnant sur au moins deux rues.
- Un bon ensoleillement, compte tenu de l’emplacement d’éventuels bâtiments nouveaux.
- Le parc devrait être surtout recouvert d’éléments paysagers vivants.
- Une œuvre d’art public reflétant la collectivité du centre-ville devrait y être installée.
- Du mobilier urbain complémentaire de celui proposé pour la rue Catherine.
- Des passages piétonniers munis de feux permettant de traverser les artères en toute sécurité sont nécessaires.
- Les répercussions de l’autoroute 417 (bruit, fumées, etc.) devront inspirer des solutions créatives en matière conceptuelle.

Biens communaux de la Haute-Ville

Au fil des années, la partie nord du centre-ville devrait connaître une densification importante. Son rôle déjà connu de « quartier d’appartements » devrait se maintenir au fur et à mesure que de nouvelles constructions de tours d’habitation apparaissent dans le secteur.

Pour équilibrer cette croissance, on propose de transformer en vaste parc les Biens communaux de la Haute-Ville, situés dans le secteur Centre. Ce parc deviendrait le point central de l’activité communautaire et la principale destination du nord du centre-ville pour les activités actives et passives. Les Biens communaux de la Haute-Ville contribueront à atténuer les éventuelles répercussions des nouveaux aménagements résidentiels.

La réussite du projet des Biens communaux de la Haute-Ville dépendra de sa capacité à accueillir toutes les activités qu’on y trouve actuellement. Des éléments tels que les jardins communautaires et le mur Tech (également connu sous l’appellation de mur à graffitis ou mur Piece) seront conservés et leur fonction sera officialisée.

Les principaux éléments conceptuels de ce parc seront les suivants.

1. Conservation des jardins communautaires et des installations de compostage connexes.
2. Conservation d’un mur à graffitis / mur Tech entretenu, utilisé par la communauté artistique locale.

3. Une aire à revêtement dur pour la pratique de sports tels que le basketball et le hockey en salle, située à proximité du mur à graffitis / mur Tech afin de préserver les habitudes d’utilisations existantes.
4. Terrain de sports informel pour les matchs improvisés de soccer et de football, et pour l’installation possible d’une patinoire en hiver.
5. Aire de jeux structurée pour les enfants, avec bancs.
6. Nouvelle plantation d’arbres destinée à définir les limites du parc et à séparer si besoin les activités.
7. Aires d’accès en revêtement dur définissant les principales entrées du parc et, vers l’est, créant un point d’accès au quartier

Couloir de transport d’électricité

Actuellement, on compte deux sous-stations électriques au centre-ville qui tiennent lieu d’espaces verts non programmés et informels. La première se trouve entre Bay et Lyon, face à la rue Lisgar, et la seconde est située à l’angle nord-est du carrefour entre Gladstone et Lyon. À long terme et en partenariat avec Hydro Ottawa, l’un de ces espaces verts ou les deux pourraient être officiellement reconnus comme faisant partie du réseau d’espaces ouverts et valorisés en tant que parcs communautaires. La Ville devrait entamer des discussions préliminaires avec Hydro Ottawa afin de mieux déterminer la possibilité de revigorer ces espaces et le processus nécessaire pour y parvenir. En ce qui concerne l’emplacement à l’angle de Gladstone et Lyon, il est recommandé de faire participer le propriétaire au processus conceptuel.



Image 67 : Options d’emplacement d’un parc dans le couloir de la rue Catherine

5.3 Acquisition de parcs : petits espaces

5.3.1 Créer des espaces plus petits

Les nouveaux parcs ne doivent pas nécessairement être vastes pour jouer un rôle. Dans certains cas, de petits espaces bien définis peuvent être plus efficaces que les grands parcs pour s'adonner à des activités passives et à des jeux en toute sécurité. Les petits « espaces verts » – places urbaines, terrasses et mimi-parcs – jouent tous un rôle important pour atténuer le caractère urbain du quartier et relier les parcs plus étendus.

Étant donné la nature aboutie du centre-ville, la disponibilité limitée des grands emplacements vacants et la proximité du vaste réseau de parcs de la CCN, la création d'espaces ouverts plus petits et plus fréquents est tout aussi importante que l'aménagement d'un seul grand parc. La création de nombreux espaces plus petits, tant officiels qu'informels, permet d'étendre le réseau d'espaces ouverts du secteur, de diversifier le domaine public et de compléter les espaces plus étendus. De tels espaces conviennent généralement mieux lorsqu'ils sont privés mais doivent être d'accès public.

On retrouve à droite un plan des emplacements éventuels de petits espaces ouverts. Ces emplacements sont fournis à titre indicatif. Ils dépendront grandement des projets d'aménagement soumis à approbation et seront négociés au cas par cas lorsque des demandes seront présentées.

Les mesures suivantes devraient être appliquées en vue d'agrandir le réseau d'espaces ouverts du centre-ville :

- Si possible, la Ville devrait exiger un espace ouvert d'accès public pour chaque demande d'aménagement reçue. Cette mesure serait particulièrement importante pour les aménagements prévus dans des rues prioritaires aux piétons, comme Bank, Somerset, Metcalfe, O'Connor et Kent.
- Les espaces ouverts de cette grandeur peuvent avoir la forme d'une cour de devant, d'un parc linéaire, d'un lien piétonnier traversant un îlot, d'une place, d'une terrasse, d'un mini-parc ou d'une cour intérieure. L'aménagement paysager devrait être de matériaux végétaux ou inertes.
- Les espaces ouverts devraient être situés dans une zone non ombragée et protégée contre les intempéries.
- La priorité devrait être accordée aux terrains d'angle ou aux liens traversant un îlot.
- Si de nouveaux espaces sont de propriété privée, ils doivent être d'accès public mais entretenus et construits par les propriétaires.
- Afin de garantir une exposition maximale au soleil et de favoriser une utilisation à l'année en extérieur, les petits parcs urbains devraient être abrités par des bâtiments et ouverts face au sud, si possible.

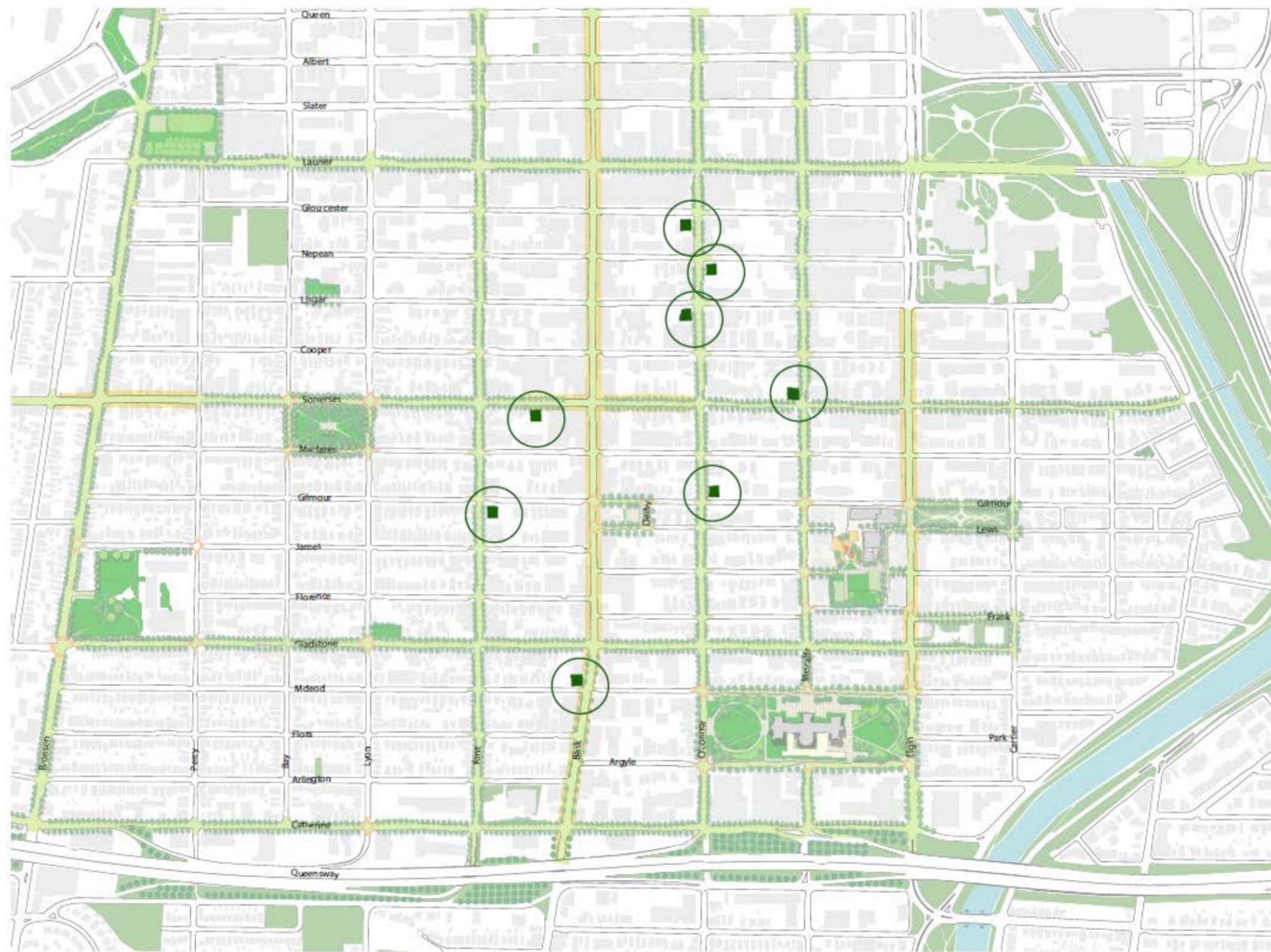


Image 68 : Emplacements éventuels de petits espaces ouverts

Urban Squares



Forecourts



Terraces



Plazas



Linear Park



Courtyards



Image 69 : Exemples de petits espaces ouverts



Écologie et Centre-ville
Image 70 : Chantier donnant sur la rue